

Le 6 décembre

Journée nationale de commémoration
et d'action contre la violence faite aux femmes

Édition 2006 – Trousse de suggestions

Le 6 décembre 2006, les Canadiennes et les Canadiens souligneront la *Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes*.

Afin de vous aider à préparer des activités pour souligner cette journée spéciale, Condition féminine Canada (CFC) a développé cette trousse de suggestions. Le tout est conçu pour vous aider à souligner cette journée commémorative.

Toutes les sections de cette trousse de suggestions sont disponibles en version html ou en format Acrobat. Vous pouvez les consulter individuellement ou d'un seul coup en format Acrobat® (Acrobat 5*). Vous pouvez reproduire la trousse en totalité ou en partie et de la distribuer à vos collègues et vos proches ainsi qu'aux membres de votre communauté.

Ensemble, travaillons à contrer la violence faite aux femmes et aux jeunes filles!

- *Le logiciel Acrobat Reader® est disponible sans
- frais à l'adresse
- <http://www.adobe.fr/products/acrobat/readstep.html>.

Table des matières

Questions et réponses au sujet de la *Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes* (3 pages)

Quelques sites Web à consulter (3 pages)

Que puis-je faire pour souligner la *Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes?* (3 pages)

Suggestions de vidéos (3 pages)

Feuille de renseignements : Questions et réponses sur la violence faite aux femmes (2 pages)

CONDITION FÉMININE CANADA

123, rue Slater – 10^e étage

Ottawa (Ontario) K1P 1H9

Téléphone : (613) 995-7842

A.T.M.E. : (613) 996-1322

Télécopieur : (613) 943-2386

Courriel (renseignements) : communications@swc-cfc.gc.ca

Courriel (commande de matériel) : publications@swc-cfc.gc.ca

Site Web : http://www.cfc-swc.gc.ca/dates/dec6/index_f.html



Questions et réponses au sujet de la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes

QU'EST-CE QUE LA JOURNÉE NATIONALE DE COMMÉMORATION ET D'ACTION CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES?

Le 6 décembre est la *Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes*.

Établie en 1991 par le Parlement du Canada, cette journée souligne l'anniversaire du meurtre de 14 jeunes femmes, en 1989, à l'École polytechnique de Montréal. Elles sont mortes parce qu'elles étaient des femmes.

En plus de commémorer les 14 jeunes femmes qui ont perdu la vie à la suite d'un acte de violence à l'égard des femmes qui a choqué le pays, le 6 décembre offre l'occasion aux Canadiennes et aux Canadiens de réfléchir au phénomène de la violence à l'égard des femmes dans notre société. C'est également l'occasion de penser aux femmes et aux jeunes filles pour qui la violence est une réalité quotidienne et de se souvenir de celles qui sont mortes par suite de la violence dirigée contre les femmes.

Enfin, cette journée offre aux collectivités la possibilité d'envisager des mesures concrètes pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles.

QUI ÉTAIENT LES 14 VICTIMES DE LA TUERIE DE MONTRÉAL, LE 6 DÉCEMBRE 1989?

- Geneviève Bergeron
- Hélène Colgan
- Nathalie Croteau
- Barbara Daigneault
- Anne-Marie Edward
- Maud Haviernick
- Barbara Klucznik Widajewicz
- Maryse Laganière
- Maryse Leclair
- Anne-Marie Lemay
- Sonia Pelletier
- Michèle Richard
- Annie St-Arneault
- Annie Turcotte

POURQUOI METTRE L'ACCENT SUR LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES?

La violence envers les femmes est un problème persistant au Canada et partout dans le monde. Elle compromet l'égalité sociale et politique, la santé physique et mentale et la sécurité financière des femmes.

Selon le *Programme d'action de Beijing*, adopté à la Quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, en 1995 :

« La violence à l'égard des femmes fait obstacle à la réalisation des objectifs d'égalité, de développement et de paix. Elle constitue une violation des droits fondamentaux et des libertés fondamentales des femmes et empêche partiellement ou totalement celles-ci de jouir de ces droits et libertés. Le fait que la protection et la promotion des droits et libertés fondamentaux ne soient pas assurées dans le cas de la violence à l'égard des femmes, est un problème ancien qui préoccupe tous les États et auquel il faut s'attaquer. » (paragraphe 112)

Les actes de violence à l'endroit des hommes et des garçons sont différents de ceux perpétrés contre les femmes et les filles à bien des égards. Alors que les hommes sont plus susceptibles d'être blessés par un étranger dans un endroit public ou dans un contexte social, les femmes risquent davantage d'être victimes d'un partenaire intime dans leur propre domicile. En outre, les femmes risquent davantage de subir de la violence sexuelle. La crainte de la violence est plus profonde chez les femmes, et elle peut les empêcher de participer comme citoyennes à part entière à la vie de leur collectivité.

Les femmes sont aussi plus susceptibles que les hommes d'être victimes de crimes avec violence, tels que l'agression sexuelle et le harcèlement criminel. En fait, en 2004, six fois plus de femmes que d'hommes ont été victimes d'agression sexuelle. En outre, on compte proportionnellement plus de trois fois plus de femmes que d'hommes parmi les victimes de harcèlement criminel.

En ce qui a trait aux homicides, les femmes sont près de deux fois moins susceptibles que les hommes d'être assassinées, mais elles sont proportionnellement bien plus nombreuses que les hommes à être tuées par une personne qu'elles connaissent plutôt que par une personne inconnue. Les statistiques en font

foi, car, au cours de la période allant de 1961 à 2004, il s'est produit au Canada 873 homicides entre conjoints. Les épouses ont été les victimes de 97 % de ce type d'homicide.

Selon le Fonds des Nations Unies pour la population (2005) :

« La violence sexiste est peut-être la violation des droits humains la plus répandue et la plus tolérée par la société. [...] Elle reflète et en même temps renforce les inégalités entre hommes et femmes et compromet la santé, la dignité, la sécurité et l'autonomie de ses victimes. »

Outre les effets négatifs pour les femmes elles-mêmes, des effets profonds peuvent se produire chez les jeunes qui observent la violence infligée à leur mère par un partenaire intime. Les enfants qui observent la violence à la maison souffrent de traumatisme émotif, obtiennent de mauvais résultats scolaires et risquent davantage d'avoir recours à la violence pour régler des problèmes (Berman et autres, 2004). Les femmes victimes de violence aux mains d'un partenaire intime sont parfois obligées de fuir leur domicile avec leurs enfants, ce qui peut donner lieu à des conditions de vie instables et engendrer d'autres conséquences négatives pour les enfants.

Sources :

Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques 2006, étude parrainée par les ministères fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la condition féminine (Ottawa : Statistique Canada, 2006)

Programme d'action et Déclaration de Beijing, Nations Unies (1995)

Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe, cinquième édition (Ottawa : Statistique Canada, 2006)

Y A-T-IL DU MATÉRIEL PROMOTIONNEL DISPONIBLE POUR AIDER À SOULIGNER LA JOURNÉE NATIONALE DE COMMÉMORATION ET D'ACTION CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES?

Oui. Pour vous aider à préparer des activités pour souligner cette journée, Condition féminine Canada a mis au point une **trousse de suggestions pour l'organisation d'activités** (disponible en ligne seulement et pour téléchargement avec Acrobat®) ainsi qu'une

affiche (publication n° 06-G-015). Vous pouvez commander vos exemplaires en ligne : www.6dec.gc.ca.

OU PEUT-ON ÉGALEMENT TROUVER D'AUTRES RESSOURCES ET MATÉRIEL CONCERNANT LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES?

La liste de suggestions suivante ne constitue pas une compilation exhaustive, mais bien un point de départ pour obtenir plus de renseignements sur le sujet.

Centre national d'information sur la violence dans la famille – Agence de santé publique du Canada

Pour obtenir des articles, des brochures, des rapports et des trousseaux de renseignements sur des sujets reliés à la violence familiale. Il est aussi possible d'emprunter des documents à la bibliothèque de l'Agence de santé publique du Canada grâce à un prêt entre bibliothèques.

Centre national d'information sur la violence dans la famille – Agence de santé publique du Canada
Unité de prévention de la violence familiale
Division de la santé des collectivités
Agence de santé publique du Canada
200, promenade Églantine
(Indice de l'adresse : 1909D1)
9^e étage, immeuble Jeanne Mance
Pré Tunney
Ottawa (Ontario) K1A 1B4
Téléphone : 613-957-2938 ou 1-800-267-1291
ATME : 613-952-6396 ou 1-800-561-5643
Télécopieur : 613-941-8930
Courriel : ncfv-cnivf@phac-aspc.gc.ca
Site Web : <http://www.phac-aspc.gc.ca/ncfv-cnivf/violencefamiliale/index.html>

Springtide Resources

Pour l'achat de publications, vidéos, brochures, feuilles d'information, affiches et autres articles (principalement en anglais).

Springtide Resources
220-215 Spadina Avenue
Toronto, Ontario M5T 2C7
Téléphone : 416-968-3422
ATME : 416-968-7335
Télécopieur : 416-968-2026
Site Web : <http://www.springtideresources.org/>
Courriel : info@womanabuseprevention.com

Campagne du ruban blanc (La)

Pour l'achat d'affiches, de rubans blancs et d'autres articles.

La Campagne du ruban blanc
365, rue Bloor Est, bureau 203
Toronto (Ontario)
M4W 3L4
Téléphone : 416-920-6684 ou 1-800-328-2228
Télécopieur : 416-920-1678
Courriel : info@whiteribbon.ca
Site Web : <http://www.whiteribbon.ca/Francais/>

Campagne du bouton rose (macaron)

Pour l'achat de macarons illustrés d'une rose. Ce macaron a été créé par l'artiste Joss McLennan pour commémorer le souvenir des 14 jeunes femmes assassinées à Montréal le 6 décembre 1989.

YWCA Canada
75, rue Shelbourne, bureau 422
Toronto (Ontario)
M4Y 2J4
Téléphone : (416) 962-8881
Télécopieur : (416) 962-8084
Courriel : national@ywcacanada.ca
Site Web : http://www.ywcacanada.ca/about/about_fr_events.html#rose

N'oubliez pas également de consulter les listes de suggestions de sites Web et de vidéos dans les autres parties de cette trousse. Vous devriez consulter aussi les groupes de femmes de votre collectivité afin de savoir où trouver d'autres ressources utiles pour souligner cette journée.

QUELLES SORTES D'ACTIVITÉS SONT ORGANISÉES POUR SOULIGNER CETTE JOURNÉE?

Un **calendrier d'activités** pan-canadien sera affiché sur le site Web de CFC le 27 novembre 2006.

Vous pourriez aussi désirer consulter votre journal local pour connaître les activités prévues pour votre collectivité.

Quelques sites Web à consulter

Les présentes suggestions ne constituent pas une compilation exhaustive de l'ensemble des sites Web concernant la violence faite aux femmes, mais plutôt un point de départ pour approfondir vos connaissances et vos recherches.

Condition féminine Canada n'est aucunement responsable du contenu de ces sites. Toutefois, nous avons déployé tous les efforts possibles pour nous assurer que l'information de ces sites était toujours d'actualité lorsque nous avons produit cette trousse.

Ressources et sources d'information pour les campagnes de sensibilisation et d'éducation

SITES BILINGUES

Pour des relations saines - Men for Change

Site Web : www.m4c.ns.ca/fr01.html

Centre national d'information sur la violence dans la famille – Agence de santé publique du Canada

Site Web : www.phac-aspc.gc.ca/ncfv-cnivf/violencefamiliale/index.html

Stratégie nationale pour la prévention du crime – Ministère de la Justice Canada - Gouvernement of Canada

Site Web : www.psepc-sppcc.gc.ca/prg/cp/ncps-fr.asp?lang_update=1

Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes - Condition féminine Canada – Gouvernement of Canada

Site Web : www.6dec.gc.ca

Prévention de la violence faite aux femmes - Direction générale de la condition féminine de l'Ontario

Site Web : www.citizenship.gov.on.ca/owd/french/preventing/index.html

La Campagne du ruban blanc (principalement en anglais – partiellement bilingue)

Site Web : <http://www.whiteribbon.ca/francais/>

YWCA Canada : Une semaine sans violence (principalement en anglais – partiellement bilingue)

Site Web : www.weekwithoutviolence.ca/1-accueil.cfm

SITES EN FRANÇAIS

Fédération des femmes du Québec

Site Web : www.ffq.qc.ca/actions/violence-doc.html

La violence - Ministère de la santé et des services sociaux – Gouvernement du Québec

Site Web : www.msss.gouv.qc.ca/violence/violence.html

SITES EN ANGLAIS

Education Wife Assault

Site Web : www.womanabuseprevention.com/html/index.htm

Purple Ribbon Campaign de la Transition House Association of Nova Scotia (THANS)

Sites Web : www.thans.ca/ribbon.html

The December 6 Fund of Toronto

Site Web : www.dec6fund.ca

Recherche

SITES BILINGUES

Alliance des cinq centres de recherche sur la violence

Site Web : www.uwo.ca/violence/html/alliance.html

Institut canadien de recherches sur les femmes (ICRF)

Site Web : www.criaw-icref.ca/indexFrame_f.htm

Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques 2006 - Statistique Canada – Gouvernement du Canada

Site Web : www.statcan.ca/francais/research/85-570-XIF/85-570-XIF2006001.htm

Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe (5^e édition) - Statistique Canada – Gouvernement du Canada

Site Web : www.statcan.ca/bsolc/francais/bsolc?catno=89-503-X

SITE EN FRANÇAIS

Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF)

Site Web : www.vrr.ulaval.ca/bd/regroupement/fiche/136.html

SITES EN ANGLAIS

Centre for Research on Violence against Women and Children

Site Web : www.uwo.ca/violence/

FREDA Centre for Research on Violence against Women and Children

Site Web : www.harbour.sfu.ca/freda/

Muriel McQueen Fergusson Centre for Family Violence Research

Site Web : www.unbf.ca/arts/CFVR

Research and Education for Solutions to Violence and Abuse (RESOLVE)

Site Web : www.umanitoba.ca/resolve/

Instruments juridiques et mécanismes des Nations Unies

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)

Site Web : www.ohchr.org/french/law/cedaw.htm

Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes

Site Web :

[www.unhcr.ch/huridocda/huridoca.nsf/\(Symbol\)/A.RES.48.104.Fr?Opendocument](http://www.unhcr.ch/huridocda/huridoca.nsf/(Symbol)/A.RES.48.104.Fr?Opendocument)

Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)

Site Web : www.unhcr.ch/french/html/menu3/b/opt_cedaw_fr.htm

Le Canada et le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)

Brochure : www.swc-cfc.gc.ca/pubs/0662665058/200210_0662665058_f.html

Un aperçu : www.swc-cfc.gc.ca/pubs/0662320506/200210_0662320506_f.html

Rapporteuse Spéciale chargée de la question de la violence contre les femmes

Site Web : <http://www.ohchr.org/french/issues/women/rapporteur/index.htm>

Que puis-je faire pour souligner la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes?

Voici une liste de suggestions afin de vous aider à organiser une activité pour souligner la *Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes* ou pour sensibiliser davantage la population au phénomène de la violence à l'endroit des femmes à n'importe quel moment au cours de l'année.

Afin que votre activité soit un succès, assurez-vous qu'elle est adaptée à votre public cible et qu'elle reflète ses intérêts et ses préoccupations. Ces activités peuvent être adaptées pour la salle de classe ou pour des groupes communautaires, etc.

Faites la promotion de la *Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes*.

Comment?

- Envoyez un courriel à vos collègues et à vos amies et amis afin de leur suggérer de visiter les pages du site Web de CFC consacrées à cette journée.
- Vous pourriez aussi adapter le message de votre répondeur ou inclure un message spécial sur votre feuille de transmission par télécopieur, votre site Web, l'économiseur d'écran de votre ordinateur ou à l'intérieur des enveloppes de paye du personnel.
- Portez un ruban blanc ou mauve afin d'afficher votre engagement à contrer la violence faite aux femmes.
- Consultez le site Web de CFC (www.6dec.gc.ca) ou l'un des sites suggérés dans cette trousse.

- Observez une minute de silence le 6 décembre afin de réfléchir aux personnes touchées par la violence et à ce que vous pouvez faire personnellement pour essayer de contrer la violence à l'endroit des femmes et des jeunes filles.
- Posez l'affiche produite par CFC pour la *Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes* sur les babillards ou les murs de votre école ou votre lieu de travail.
- Rédigez un article sur la violence faite aux femmes et faites-le publier dans le bulletin de votre organisme, dans le journal de votre école ou celui de votre quartier.
- En collaboration avec votre journal local, rédigez une série d'articles sur la violence faite aux femmes.

- Organisez un salon d'information avec des stands mettant en vedette les ressources locales pour les femmes et de la documentation pertinente sur la violence faite aux femmes.
- Organisez une vigile ou une cérémonie de commémoration silencieuse à la mémoire des femmes victimes d'actes de violence.
- Organisez un dîner-causerie sur le sujet de la violence à l'endroit des femmes et des jeunes filles.
- Présentez une vidéo sur la violence faite aux femmes (*voir la liste de suggestions de vidéos*) suivie d'une période de discussion. Il pourrait être utile de faire animer la discussion par une personne-ressource.
- Demandez à votre directrice ou directeur d'école ou à votre conseil municipal d'adopter une résolution afin de proclamer le 6 décembre *Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes*.
- Organisez une conférence, une table ronde ou un débat de spécialistes avec des conférencières ou conférenciers invités sur des questions concernant la violence faite aux femmes. Les spécialistes participant au débat pourraient être des personnes affiliées à un centre de crise pour les femmes victimes d'agression sexuelle, à un centre d'hébergement pour femmes, au service de police, au bureau du procureur de la Couronne, etc. Faites suivre la table ronde ou le débat de spécialistes d'une période de questions et réponses.
- Présentez un spectacle, un concert ou une pièce de théâtre sur le thème de la violence à l'endroit des femmes et

remettez les profits à un centre d'hébergement pour femmes situé dans votre localité.

- Organisez une collecte de fonds pour un centre de crise ou un centre d'hébergement pour femmes victimes de violence situé dans votre localité.
- Créez votre propre murale, affiche, bannière ou installation anti-violence et placez-la à votre école ou dans un lieu public.

EN CLASSE...

- Demandez aux élèves d'effectuer un travail sur la violence faite aux femmes. Par exemple, ce travail pourrait être une composition, un poème, un compte rendu de livre, une présentation orale ou une recherche.
- Animez une discussion sur des sujets comme les relations saines, les stéréotypes féminins et masculins et leurs effets sur la violence, le viol dans les fréquentations, la violence dans les médias, etc.
- Discutez avec les élèves des raisons pour lesquelles le 6 décembre a été proclamé *Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes*. Demandez-leur « Selon vous, pourquoi abordons-nous ce sujet? »
- Organisez un concours de photographie, de vidéo, de dessin, de poésie ou de création littéraire sur le thème « *Agissons maintenant pour contrer la violence faite aux femmes et aux jeunes filles!* ». Une librairie locale acceptera peut-être d'y contribuer en offrant un prix à la personne gagnante.

**N'OUBLIEZ PAS!
PEU IMPORTE OÙ QUE VOUS SOYEZ...**

- Vous pouvez commander l'affiche produite par CFC pour cette journée, faire des photocopies de cette *trousse de suggestions* et les distribuer **gratuitement** à autant de personnes que possible.
 - Visitez la page « *Calendrier des activités* » du site Web de CFC afin de connaître les activités qui se déroulent un peu partout au pays pour souligner la *Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes*.
- Faites travailler votre imagination et trouvez des façons originales de souligner cette journée.
 - Informez-nous de ce que vous avez fait pour souligner la *Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes* en remplissant le formulaire d'évaluation ou en nous envoyant un courriel, une télécopie ou une lettre.

Suggestions de vidéos

Voici une sélection de films tirée des catalogues de l'Office national du film du Canada et de Vidéo Femmes, qu'on peut présenter pour souligner la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes.

Condition féminine Canada n'est aucunement responsable du contenu de ces films. Toutefois, nous avons déployé tous les efforts possibles pour nous assurer que l'information était toujours d'actualité lorsque nous avons produit cette trousse.

Sélection de l'Office national du film et de Vidéo Femmes

DE L'OMBRE À LA LUMIÈRE (2000, 32 min)

Réalisation : Lise Bonenfant

Maison de production : Vidéo Femmes Inc.

Sélection de l'Office national du film

RUPTURE (1998, 52 min)

Réalisation : Najwa Tlili

Production : Joanne Carrière, André Gladu

Maison de production : Office national du film

FINIES LES LARMES, MES SŒURS, D'ESPOIR ET DE TRAHISON (2005, 78 min)

*(Aussi disponible en anglais sous le titre *No More Tears Sister : Anatomy of Hope and Betrayal*)*

Réalisation : Helene Klodawsky

Production : Pierre Lapointe

VIOLENCE FAITE AUX FEMMES (2006)

Production : Office national du film

UNE NOUVELLE CARTOGRAPHIE : COMMENT RÉPONDRE À LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES HANDICAPÉES (1996, 38 min)

Maison de production : Justice Institute of British Columbia

CES FEMMES QUI TUENT (1996, 48 min)

*(Aussi disponible en anglais sous le titre *When Women Kill*)*

Réalisation : Barbara Doran

Production : Ginny Stikeman, Lina B. Moreco, Nancy Tatebe, Annette Clarke, Jerry McIntosh, Barbara Doran, Signe Johansson

Maison de production : Morag Productions Inc. et Office national du film

DE L'AMOUR À LA VIOLENCE : TROIS FEMMES PARLENT (1995, 32 min)

Maison de production : Centre de communication en santé mentale de l'Hôpital Rivière-des-Prairies, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, Multi-Femmes Inc. et Dominique Volckrick

TU MÉRITES D'ÊTRE EN SÉCURITÉ (1995, 30 min)

Maison de production : Still Human Moving Productions

« **M'AIMES-TU?** » (1995, 23 min)

Maison de production : Idéacom International Inc.

VOLCAN - L'AUTODÉFENSE (2002, 13 min)

Réalisation : Dan Bigras

Production : Office national du film

APRÈS L'AGRESSION (1994, 44 min)

(Aussi disponible en anglais sous le titre *A Place to Start*)

Maison de production : B.C. Institute on Family Violence

POUR NE PLUS AVOIR PEUR (1993, 25 min)

(Aussi disponible en anglais sous le titre *Without Fear*)

Réalisation : Aerlyn Weissman

Production : Peter Williamson, Rachel Low, Claire Welland, Bernard Léveillé, Ira Levy

Maison de production : Breakthrough Films and Television Inc.

VOTRE VÉRITÉ EST VOTRE VÉRITÉ - RÉFLEXIONS DE FEMMES AYANT SURMONTÉ LES MAUVAIS TRAITEMENTS DE LEUR PARTENAIRE (2001, 30 min 00 s)

(Aussi disponible en anglais sous le titre: *Your Truth Is Your Truth - Moments With Strong Women from Abusive Peer Relationships*)

Production : Youth View Communication Inc.

LE VOYAGE DE NADIA (2006, 72 min)

(Aussi disponible en anglais sous le titre *Nadia's Journey*)

Réalisateurs : Carmen Garcia et Nadia Zouaoui

LE GRAND MÉNAGE (1993, 26 min)

Réalisation : Stella Goulet

Production : André Mailly

Maison de production : Éduvidéo Inc.

AU-DELÀ DU 6 DÉCEMBRE (1991, 29 min)

Réalisation : Catherine Fol

Production : Colette Blanchard, Raymond Gauthier

Maison de production : Office national du film

Sélection de Vidéo Femmes

BAS LES PATTES (1998, 24 min)

Réalisation : Lise Bonenfant

Production : Vidéo Femmes

FULL TENDRESSE (1994, 11 MIN)

Réalisation : Stella Goulet

Production : Centre d'aide et de prévention jeunesse de Lévis, Direction régionale de la santé publique Chaudière-Appalaches secteur Lévis et Vidéo Femmes

LA PEUR EN NOUS (1992, 25 min)

Réalisation et production : Maryse Cardin, Isabelle Larose, Stacey Wilde

TOUJOURS VIVANTES (1992, 27 min)

Réalisation : Lise Bonenfant

Production : Vidéo Femmes et CALACS-T.R

Où puis-je louer des vidéos?

L'Office national du film (ONF), le Centre national d'information sur la violence dans la famille – Agence de santé publique du Canada et Vidéo Femmes offrent une sélection de vidéos portant sur la problématique de la violence à l'endroit des femmes.

La plupart des vidéos de l'ONF sont disponibles dans les bibliothèques publiques et de nombreux points de vente au pays. Vous pouvez consulter la collection complète de l'ONF sur son site Web à l'adresse <http://cmm.onf.ca/>. Vous pouvez commander directement les vidéos de l'ONF en composant le 1-800-267-7710 (numéro sans frais) ou le 514-283-9900 (région de Montréal seulement).

Pour obtenir un exemplaire du catalogue *Prévenir la violence familiale* du Centre national d'information sur la violence dans la famille, téléphonez au 1-800-267-1291 ou au 613-957-2938. Vous pouvez également le consulter directement en ligne à l'adresse www.phac-aspc.gc.ca/ncfv-cnivf/violencefamiliale/index.html. Il est aussi possible d'emprunter des vidéos grâce à un prêt entre bibliothèques. Veuillez communiquer avec votre bibliothèque publique ou celle de votre institution pour prendre les dispositions nécessaires.

Vidéo Femmes offre une sélection de vidéos produites et réalisées par et pour des femmes. Veuillez consulter le site Web à l'adresse www.videofemmes.org/repertoire ou joindre Vidéo Femmes par téléphone au 418-529-9188, par télécopieur au 418-529-4891 ou par courriel à info@videofemmes.org.

Feuille d'information : Questions et réponses sur la violence faite aux femmes

QU'EST-CE QUE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES?

Dans la *Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence contre les femmes*, on la définit comme « tout acte de violence fondé sur l'appartenance au sexe féminin, causant ou susceptible de causer aux femmes des préjudices ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, et comprenant la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou la vie privée ».

La violence faite aux femmes « traduit des rapports de force historiques qui ont abouti à la domination des femmes par les hommes et à la discrimination, et qui ont freiné [l'avancement] des femmes ».

La violence à l'endroit des femmes peut prendre plusieurs formes. On en distingue cinq catégories :

- La **violence psychologique** : Elle englobe diverses tactiques utilisées pour détruire la confiance en soi, telles crier, insulter, se moquer, menacer, abaisser, humilier, harceler, mépriser, priver délibérément de soutien émotif ou isoler.
- La **violence physique** : La plus évidente, elle consiste à pousser ou bousculer, et peut aller jusqu'à frapper, battre, agresser avec une arme, torturer, mutiler ou même tuer.
- La **violence sexuelle** : Elle représente toute forme d'activité sexuelle non consentie, c'est-à-dire imposée à la victime, pouvant aller du harcèlement, aux attouchements indésirables jusqu'au viol. Elle inclut également l'inceste.

- L'**exploitation financière (aussi appelée violence économique)** : Elle englobe diverses tactiques pour contrôler la totalité ou une partie substantielle des ressources financières d'une personne, son héritage ou ses revenus. Par exemple, cela pourrait consister à empêcher une personne d'avoir accès à ses dossiers financiers, lui refuser toute information sur ses investissements, ses revenus ou ses dettes, empêcher un partenaire d'accepter un emploi à l'extérieur du foyer ou de s'engager dans toute autre activité lui permettant d'accéder à l'autonomie financière.
- La **violence spirituelle** : Elle consiste à détruire le système culturel ou religieux d'une personne en la punissant ou en se moquant de ses croyances, en l'empêchant de pratiquer la religion de son choix ou en la forçant à adhérer à des pratiques religieuses qui ne sont pas les siennes.

QU'EST-CE QUE LE HARCÈLEMENT CRIMINEL?

Communément appelé en anglais « stalking », le harcèlement criminel est la surveillance d'une personne de façon persistante, malveillante et sans son consentement. C'est une atteinte à la vie privée perçue comme une menace constante pour la sécurité personnelle. Le harcèlement criminel peut prendre diverses formes telles que téléphoner à la victime ou encore aux membres de sa famille et à ses amies et amis, la suivre avec persistance, surveiller pendant des périodes prolongées sa maison, son lieu de travail, ses déplacements. En août 1993, l'article 264 du Code criminel a été modifié pour y ajouter une disposition sur le « harcèlement criminel ».

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES DE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES?

La violence à l'endroit des femmes peut entraîner de lourdes conséquences pour celles qui la subissent ainsi que pour la société en général.

Pour les victimes de violence :

Les conséquences ne sont pas les mêmes d'une personne à l'autre. Elles varient selon divers facteurs tels que la nature et la gravité des agressions, leur durée, la personnalité de la victime, le soutien de son entourage et les ressources à sa disposition.

Parmi les conséquences psychologiques, on peut dénoter la peur, la méfiance, l'anxiété, le sentiment de culpabilité ou de honte, la perte d'estime de soi, les difficultés de concentration, la dépression et les idées suicidaires, la consommation de drogues, d'alcool ou de médicaments.

Du point de vue physique, on peut dénoter des blessures, des fractures, des perturbations du sommeil, des cauchemars, de l'insomnie, des nausées, l'invalidité permanente, des grossesses non désirées, des maladies transmissibles sexuellement (MTS) et même la mort.

Du point de vue social, on peut dénoter de l'isolement, de la stigmatisation, la réduction du rendement scolaire ou professionnel, de l'absentéisme, des difficultés financières, etc.

Pour la société :

La peur d'être agressée n'habite pas seulement les femmes victimes de violence, mais conditionne également la vie de nombreuses femmes et jeunes filles. Combien de femmes n'osent pas voyager seules, partir en excursion dans la nature, rentrer tard ou se promener seule le soir?

En outre, plus, les filles et les garçons qui sont témoins ou victimes de violence à la maison courent un plus grand risque de devenir éventuellement des victimes ou de commettre des agressions à leur tour.

Au Canada, on a calculé que la violence coûtait à la société plus de 4,2 milliards de dollars par année en services médicaux et sociaux, en frais de justice pénale et en jours de travail perdus. À eux seuls, les coûts reliés aux soins de santé et de mieux-être s'évaluaient à plus de 1,5 milliard de dollars.

Sources :

Nations Unies (1995) *Programme d'action et Déclaration de Beijing*

Comité canadien sur la violence faite aux femmes (1993), *Un nouvel horizon : Éliminer la violence, atteindre l'égalité, rapport final*

Day, T. (1995) *The Health-related costs of violence against women in Canada – The tip of the iceberg*, London (Ontario) : Centre de recherche sur la violence faite aux femmes et aux enfants.

Moisan, M. (1993) *Pour que cesse l'inacceptable : avis sur la violence faite aux femmes*, Gouvernement du Québec, Conseil du statut de la femme, p. 19-23.